



## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 26 juin 2018

L'an deux mille dix-huit et le vingt-six juin à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond GARDELLE.

PRESENTS : MM COMBET - CURETTI - FOURES - TACCONE - VERNHES - VIALA D. - MMES DURIS - FADDI - FRANCES - GILBERT - KAZIMIERCZAK - RICARD - MM ALBA - AYMES (Suppléant) - BARBARO - BARBERA - BOUTIE - CASTAGNE - GALZIN - LENCOU - MAZARS - MEYSSONNIER - REYJAUD (Suppléant) - SEGUR - VANDENDRIESSCHE - VIALA B.

*Mme Marie-Chantal BATUT a donné procuration à M. François FOURES.  
M. Olivier DUVAL a donné procuration à Mme Catherine RABOU.*

**N° 2018/83**

**Objet : Aquaval : approbation de la convention Chèque « Bouge-toi ! » dans le cadre de l'opération « Chéquier collégien 2018-2019 » portée par le Département du Tarn**

Monsieur le Président précise que la CCLPA a été sollicitée par le Département du Tarn afin que la base de loisirs Aquaval puisse être intégrée à l'opération « Chéquier collégien 2018-2019 » réalisée par le Département du Tarn.

Afin de favoriser l'accès des jeunes à la culture, au sport et aux loisirs, le Département du Tarn a instauré un dispositif d'aide individuelle, dénommé le « Chéquier Collégien ». Ce dispositif s'adresse à l'ensemble des élèves inscrits dans un collège public ou privé du Département. Il comprend plusieurs « chèques » ou « pass » offrant l'accès gratuit ou préférentiel aux activités sportives ou culturelles et de loisirs.

Le chéquier collégien comprend à présent un chèque « Bouge-toi » offrant une entrée gratuite aux équipements sportifs et de loisirs « majeurs » tels les piscines, patinoire, bases de loisirs, golf, ... Le collégien dispose d'un seul chéquier nominatif par année scolaire avec une date limite de validité jusqu'au 31 août de ladite année. La convention prévoit que la CCLPA s'engage à accorder une entrée gratuite au Complexe Aquaval à Lautrec au collégien.

Après en avoir fait lecture, Monsieur le Président propose aux membres de l'Assemblée d'approuver la convention Chèque « Bouge-toi » du dispositif « Chéquier collégien 2018-2019 » du Département du Tarn et approuve l'octroi d'une entrée gratuite au complexe Aquaval à chaque collégien.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve la convention Chèque « Bouge-toi » du dispositif « Chéquier collégien 2018-2019 » du Département du Tarn et approuve l'octroi d'une entrée gratuite au complexe Aquaval à chaque collégien,
- autorise Monsieur le Président à réaliser toutes les démarches utiles à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment à signer ladite convention.

Fait et délibéré, les jours, mois et an qui précèdent.

Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en

Sous-Préfecture le 28 juin 2018.



Le Président,  
Raymond GARDELLE